## REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE COMMUNE DE CABRIES

# \*

### Délibération n° 2025 / 018

## Séance ordinaire du 02 avril 2025 18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC

Date de convocation : 27 mars 2025

Président de séance: Mme Amapola

VENTRON, maire

Secrétaire de séance : Mme BEGEY

Rapporteur: Madame le maire

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice: 29

Présents: 18 Représentés: 6 Absents: 5

Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires :

Votes pour : 24

Abstention: 0

Votes contre: 0

Non-participation: 0

Suffrages exprimés: 24

<u>Présents</u>: Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – M. Christian TANTI – M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Sylvie CENCI-MACH – M. Pierre CAVATORTO – Mme Laurence BEGEY – M. Serge LEBOURGEOIS – Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS – Mme Marie-Christine BONAVENT – M. Éric MOUTON-CARTAZ – Mme Sylvie SOUCHON – M. Frédéric VARTANIAN – Mme Nathalie LLUELLES – M. Arnaud DESHAYES – Mme Anne-Marie ADRAGNA – M. Roger-Louis TROTIER – Jean-Paul REYNOIRD.

**Avaient donné pouvoir :** Mme Danielle CAUHAPE à M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Charlotte CAORS à M. Serge LEBOURGEOIS – Mme Virginie HOANG à M. Robert ABELA – M. Mehdi MEDJATI à M. Arnaud DESHAYES – M. Hervé FABRE-AUBRESPY à Mme Nathalie LLUELLES – Mme Eglantine MOUSIS à Mme Marie-Christine BONAVENT.

<u>Absents</u>: Mme Marianne VAN DEN PLAS – M. Marc RADIGALES – Mme Véronique BOURCET – M. Michel DORLET – Mme Patricia LAZZARO.

### Objet : Attribution de véhicules de fonction ou de service.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2123-18-1-1;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 721-1 et L. 721-3 ;

**Vu** la loi n° 83-634 en date du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-53 en date du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** l'article 6 du décret n° 2022-250 du 25 février 2022 portant diverses dispositions d'application du code général de la fonction publique ;

**Vu** la circulaire DAGEMO/BCG n°97-4 du 5 mai 1997 relative à l'attribution des véhicules administratifs ;

**Vu** la circulaire NOR/PRMX1018176C du 2 juillet 2010 sur les conditions d'utilisation des véhicules de service et de fonction ;

Accusé de réception en préfecture 013-211300199-20250402-DEL\_2025\_018-DE Date de télétransmission : 14/04/2025 Date de réception préfecture : 14/04/2025

**Vu** la délibération n° 106/14 du 1<sup>er</sup> septembre 2014 fixant l'attribution d'un véhicule de fonction ou de service à certains emplois municipaux ;

**Vu** la délibération n° 2018/006 portant adoption du règlement intérieur général du personnel communal, notamment son V ;

**Vu** la délibération n°2021/038 du 13 juillet 2021 portant règlement intérieur d'utilisation des véhicules de service ;

**Considérant** la nécessité pour le Directeur Général des Services (DGS) d'assurer ses missions professionnelles, notamment des déplacements fréquents dans l'intérêt du service ;

**Considérant** que la mise à disposition d'un véhicule de fonction constitue un avantage en nature ;

**Considérant** qu'une délibération annuelle est nécessaire pour déterminer l'ensemble des modalités d'attribution des véhicules de service à disposition des membres ou agents de la commune lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie,

# Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Abroge** la délibération n°106/14 du 1<sup>er</sup> septembre 2014 ;
- Attribue un véhicule de fonction au Directeur Général des Services ;
- **Reconduit** pour l'année 2025 les modalités d'usage des véhicules de service telles que définies dans la délibération n°2021/038 du 13 juillet 2021, qui demeure pleinement applicable ;
- **Autorise** la maire à prendre les arrêtés individuels correspondants.

Le 2 avril 2025

La secrétaire de séance,

Laurence BEGEY

Le Maire,

**Amapola VENTRON** 

